

ANNEXE à la politique d'investissement du Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC d'Abitibi

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT Édition 2017-2018

OBJECTIF

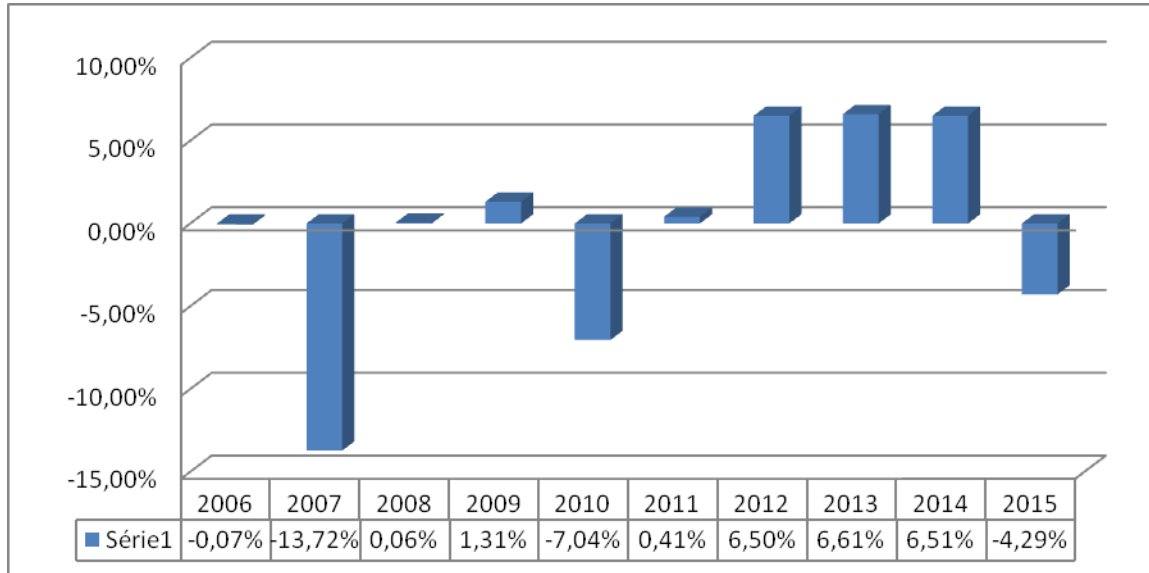
1. Cible par année :

	2017	2018	Total
	Nbre de projets	Nbre de projets	Nbre de projets
Démarrage	1	1	2
Expansion	2	2	4
Relève d'entreprise	3	3	6
Total	6	6	12

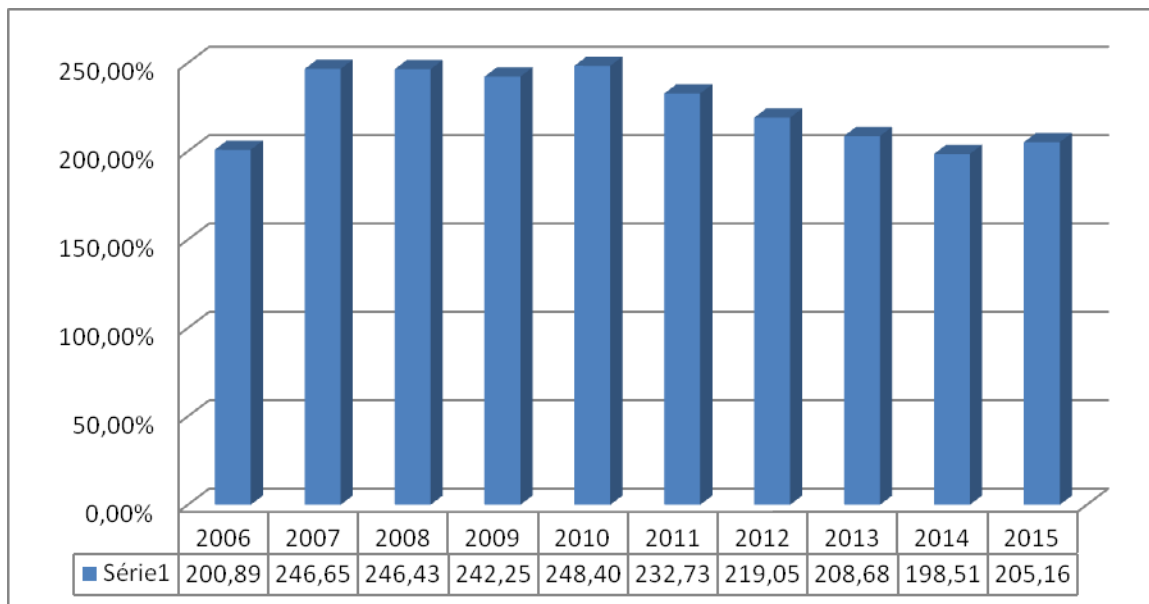
2. Un taux de survie de 75% après 5 ans des entreprises soutenues avec le FLI;
3. Viser un taux de rendement net du portefeuille FLI par année de 7%

GESTION DU PORTEFEUILLE FLI

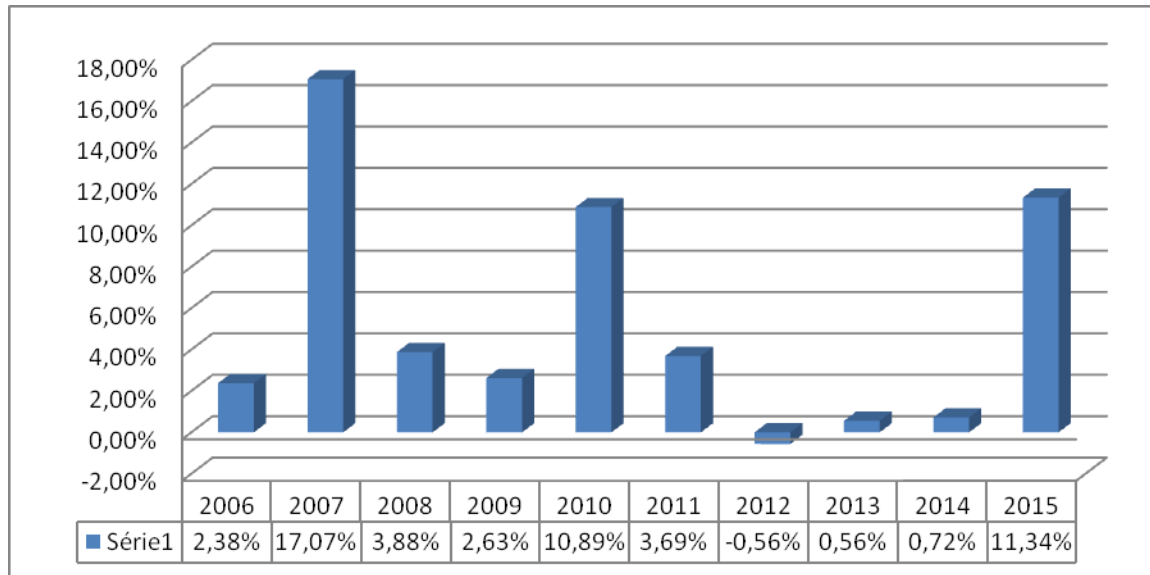
HISTORIQUE DU RENDEMENT NET DEPUIS 10 ANS :



ÉVOLUTION DU TAUX D'ENDETTEMENT DU FLI EN 10 ANS :



HISTORIQUE DU TAUX DE PERTE ANNUEL DEPUIS 10 ANS :



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS PRIORISÉS

POUR LE VOLET GÉNÉRAL

(ARTICLE 5 DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT) :

Les secteurs d'activités identifiés prioritaires sont :

- le manufacturier
- le primaire
- le tertiaire moteur

Exclusion :

- Commerce de détails
- Restauration

À noter que cette exclusion ne concerne pas les entreprises en économie sociale qui elles n'ont aucune restriction de secteurs d'activités.

POUR LE VOLET RELÈVE

(ARTICLE 6 DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT) :

Sans restriction de secteurs d'activités.

Par contre, pour être admissible à ce volet, les projets doivent répondre aux 3 critères suivants :

- Maintien d'emplois;
- Maintien des services;
- Maintien de la diversité économique sur le territoire de la MRC d'Abitibi

LA FOURCHETTE DE PRÊT

L'investissement maximum pouvant être accordé à un projet est de l'ordre de 10% de l'enveloppe initiale.

CALCUL :

L'enveloppe initiale de janvier 2017 étant de 745 000\$, l'investissement maximum permis est donc 75 000\$, c'est-à-dire 10% de 745 000\$.

PARTICULARITÉ

Tel que le prévoit la politique d'investissement, il est possible de traiter des demandes supérieures à 75 000\$ jusqu'à un maximum de 100 000\$. Toutefois, pour accéder à cette bonification, les projets soumis doivent répondre principalement aux critères suivants :

- Démontrer des retombées en termes d'emplois et de diversification économique;
- Démontrer de bonnes perspectives de rentabilité à court / moyen terme;
- Avoir un projet démontrant un très bon potentiel de réalisation;
- L'attachement financier du projet nécessite cette bonification du FLI sans quoi la concrétisation de celui-ci pourrait être remise en question.

À noter que la décision concernant toute demande de bonification relève d'une autorisation du conseil d'administration du CLD Abitibi.

RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE POUR 2017-2018

RÉSERVE POUR LE FLI VOLET GÉNÉRAL 535 000\$

Section – DÉMARRAGE 100 000\$

2 prêts de 50 000\$ chacun

Ce qui représente 13% de l'enveloppe initiale - 2017

Section – EXPANSION

4 prêts de 75 000\$ et moins chacun 300 000\$

Ce qui représente 40% de l'enveloppe initiale - 2017

Section – Autre 135 000\$

(Exemple : la Coopérative des Serres de Guyenne)

Ce qui représente 18% de l'enveloppe initiale - 2017

RÉSERVE POUR LE FLI VOLET RELÈVE 210 000\$

6 projets de relève à 35 000\$ chacun

Ce qui représente 28% de l'enveloppe initiale -2017

TOTAL DE L'ENVELOPPE INITIALE- 2017 745 000\$

LES FORMES DE PRÊT À PRIVILÉGIER

Voici la composition cible concernant les formes de prêt à prioriser :

Formes de prêt à cibler

	Composition réelle au 31 décembre 2016	% Ciblé dans la stratégie précédente	% Réalisé	Composition cible pour les nouveaux prêts à venir	% Ciblé en 2017-18
Prêt non garanti	164 792 \$	5%	15%	37 250 \$	5 %
Prêt garanti	510 084 \$	80%	46%	558 750 \$	75 %
Capital action	100 000 \$	0%	9%	0 \$	0 %
Prêt participatif	64 731 \$	15%	6%	149 000 \$	20 %
Garantie de prêt	125 000 \$	0%	11%	0 \$	0 %
Provisions/recours	145 483 \$	0%	13%	-	-
Total	1 110 090 \$	100%	100%	745 000 \$	100 %

PERSPECTIVE DE RENDEMENT DE LA STRATÉGIE

À partir de la présente stratégie, voici une perspective de rendement :

Évaluation du rendement

	Composition cible pour les nouveaux prêts à venir	% Taux d'intérêt hypothétique Taux de base actuel: 2,7% Majoré d'une prime de risque moyenne	Terme moyen	CONTRIBUTION AU RENDEMENT DU PORTEFEUILLE FLI Revenu d'intérêts sur une moyenne d'un an
1 Prêt non garanti (maximum de 37 250\$ par prêt)	37 250\$	10%	7 ans	3 551\$
5 Prêts garantis (maximum de 75 000\$ par prêt)	348 750\$	8%	7 ans	26 500\$
6 Prêts garantis pour le volet « relève » (maximum de 35 000\$ par prêt)	210 000\$	3,7%	7 ans	3 659\$
2 Prêts participatifs (maximum de 75 000\$ par prêt)	149 000\$	7%	7 ans	9 888\$
TOTAL	745 000\$			43 598\$

43 598\$ de revenus d'intérêt / 745 000\$ de capital = un rendement possible de 6% sur 2 ans

MORATOIRE DE REMBOURSEMENTSUR LE CAPITAL

Selon l'évaluation de la capacité de remboursement du promoteur, il y a possibilité d'offrir une période de moratoire sur le remboursement du capital pouvant atteindre 12 mois maximum afin d'améliorer les conditions gagnantes de l'emprunteur dans la réalisation de son projet.

Par contre, s'il y a difficulté financière de l'emprunteur en cours de contrat avec le FLI, il faudra privilégier toute forme de négociation ou d'entente avant l'autorisation d'un moratoire sur les remboursements en cours, puisque celui-ci sera utilisé seulement comme dernier recours.